

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Adrien LE GUILLOU</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Février 2019		Quittance n°02-2020
<p>Facture de : M. <b>Adrien Le Guillou</b></p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :            33 rue des Perroquets            94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du mois de Février 2020</p> <p>Départ le 29-02-2020</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 29 février 2020</p> <p>Signature du bailleur</p> 	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer nu : 580,00 €</li> <li>- Charges / Provisions de Charges : 60,00 €</li> <li>- Régularisation Charges = 80,00 €</li> </ul> <p>Montant total : 640,00€</p> <p>Remboursement de la caution :            580 – 80 = 500,00 €</p>	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.